

ARRETE MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

OBJET : ALIGNEMENT INDIVIDUEL – AU MURGIER

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu la demande en date du 11 mars 2025 par laquelle la SELAS CABINET MONIN, Géomètres Experts Associés, domiciliée 7 Esplanade du Breuil à MÂCON (71000), agissant pour le compte des conjoints GERAY, sollicite l'alignement de la propriété sise Au Murgier et cadastrée section ZB n° 129,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1 : L'alignement demandé est déterminé par les chiffres 197-207-186, conformément au trait bleu du plan annexé.

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : Le présent arrêté est valable tant qu'un nouvel arrêté d'alignement n'est pas délivré et dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Saint-Albain, le 13 mars 2025

Mis en ligne le 13/03/2025

Le Maire
Marc DUMONT

